

Conditions de garde

Le prix de la pension est fixé à- frs par jour. Facturation des journées : arrivée à 10 h = tarif complet, arrivée à 14 h 30 ou de 17 h à 17 h 45 = demi-tarif, départ à 10 h = demi-tarif, départ à 14 h 30 ou de 17 h à 17 h 45 = tarif complet. **La pension se paie comptant avant le départ des pensionnaires.** Pour un séjour de longue durée le propriétaire s'engage à régler son dû à la fin de chaque mois.

Pendant les périodes de vacances scolaires un acompte de 50.- frs par animal est demandé pour une réservation fixe. **Aucune réservation est effectuée sans acompte(s) préalable, l'inscription définitive sera valable uniquement après réception de la quittance de l'acompte, en cas d'urgence vous avez la possibilité de nous faxer le reçu.** Cette somme ne sera pas restituée en cas de résiliation. A la fin du séjour, toute la période réservée sera facturée, même si le pensionnaire part plus tôt que prévu. Les chiennes en chaleurs ne sont pas acceptées pendant les vacances. Un supplément de 75 % sera facturé, si une chienne tombe en chasse et doit être isolée. Les chats mâles non-castrés âgés, de plus de 5 mois, ne sont pas admis.

Si le pensionnaire n'a pas été repris ou que la pension n'a pas été payée depuis plus d'un mois et sauf accord préalable des 2 parties, la pension Of-liberty se réserve le droit de disposer de l'animal, mais la pension reste due pendant toute la période de présence chez nous.

Le prix de pension comporte : la nourriture, le chauffage et les soins habituels, à l'exclusion de toute autres prestations ou couverture de risques quels qu'ils soient.

Tous les pensionnaires sont suivis individuellement avec beaucoup d'affection. En cas de maladie ou d'accident, ils sont immédiatement présentés à un vétérinaire. Tous les frais qui en découlent sont à la charge du propriétaire et ne sont pas avancés au vétérinaire par la pension. Pour un transport chez le vétérinaire, effectué par nos soins, il vous sera facturé 50.- frs ou plus, selon le temps utilisé.

En cas d'urgence, le propriétaire autorise la personne de garde à la pension, de prendre toutes les mesures qui semblent nécessaires et accepte d'avance de prendre les frais inhérents en charge.

Il est évident que nous ne pouvons pas accepter des animaux malades, blessés ou en suspicion d'une maladie. Les problèmes chroniques non contagieux (par ex : insuffisance cardiaque ou rénale, allergies, dysplasie, etc) doivent être signalés **avant** la réservation. Chaque cas sera traité individuellement. S'il n'y a pas de contre-indication vétérinaire, nous les acceptons volontiers et administrons les médicaments nécessaires, mais accord écrit au préalable (e-mail ou fax) est indispensable. Voir formulaire pour animaux en transitement.

Pour faciliter les soins des animaux et l'organisation du travail, les départs et arrivées se font exclusivement sur rendez-vous aux heures suivantes : 10h00 précise , 14h30 précise, 17h00 à 17h45 sauf dimanches et jours fériés. Nous fermons à 17h45.

Nom du propriétaire chien(s)/ chat(s): _____

N°carte identité ou passeport: _____

Adresse: _____

Téléphone privé et professionnel: _____

Téléphone de la personne de contact joignable: _____

Nom et téléphone de la personne qui amène ou cherche le(s) pensionnaire(s):

Nom chien(s)/chat(s): _____ Race: _____

Sexe: _____ Année de naissance: _____

Date du dernier vaccin combiné: _____

Date du dernier vaccin rage: _____

Vétérinaire: _____

Remarque éventuelle: _____

Référence paiement acompte:

CCP : 12-19586-0

Mme. Champendal

1284 Chancy

A mentionner :

Votre nom et adresse

Motif de versement

Nom de l'animal et date de réservation

Lu et approuvé.

Date : _____

Signature du propriétaire ou du responsable:
